Rapport annuel

COVEA PROFIL DYNAMIQUE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2025

COVEA FINANCE SAS

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport d'activité 13

Rapport du commissaire aux comptes 28

COMPTES ANNUELS

Bilan 33
Actif 33
Passif 34

Compte de résultat 35

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 38

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 39

Règles & méthodes comptables 41

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 43

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 44

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 45

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 46
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 46
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 46
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 47
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 48
Exposition directe sur le marché des devises 49
Exposition directe aux marchés de crédit 50
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 51
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 52

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 54
Créances et dettes - ventilation par nature 54
Frais de gestion, autres frais et charges 55
Engagements reçus et donnés 57
Acquisitions temporaires 57
Instruments d'entités liées 58

Détermination et ventilation des sommes distribuables 59
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 59
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 61

Inventaire des actifs et passifs 63

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 65

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) 68

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) **68**

Synthèse de l'inventaire **69**

Informations SFDR **70**

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT Crystal Park - 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

Affectation des sommes distribuables :
Résultat : Part C : capitalisation / Part D : distribution.
Plus-values réalisées nettes : capitalisation.

Objectif de gestion : L'OPCVM a pour objectif de chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement à long terme (plus de 5 ans) une performance diminuée des frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 55% de l'indice MSCI Euro, à 25% de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 5/7 ans, et à 20% de l'€STR capitalisé en cours de clôture, et ce en recherchant le meilleur couple rentabilité/risque.

Indicateur de référence :
L'indicateur de référence est un indicateur composite :
- 55% MSCI Euro
- 25% FTSE MTS Eurozone Government bond IG 5/7 ans
- 20% €STR capitalisé

L'indice MSCI Euro est représentatif de l'évolution des marchés actions de la zone euro. Cet indice est consultable sur le site : www.msci.com

L'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 5/7 ans est un indice obligataire libellé en euros qui mesure la performance du marché des emprunts d'Etats de la zone Euro dont la maturité est comprise entre 5-7 ans.

Cet indice est publié par www.ftserussel.com

L'€STR (Euro Short Term Rate) correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence de la zone euro. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

Toutefois, la gestion de l'OPCVM n'est pas indicielle, la composition du portefeuille de l'OPCVM peut, à tout moment, s'écarter significativement de celle de son indicateur de référence; des écarts de performance et de risque peuvent ainsi en découler.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La gestion du fonds est active et discrétionnaire.

L'objectif est d'offrir une gestion profilée d'un portefeuille investi en OPC et en valeurs mobilières françaises et étrangères : obligations, actions, titres de créances négociables et toute autre valeur négociée sur un marché réglementé.

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières (« PEF ») qui présente trois fois par an les scénarios macroéconomiques par zone ou par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la société de gestion, notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct.

Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion du fonds décide à travers le comité de gestion de la répartition entre les différentes classes d'actifs et plus particulièrement du degré d'exposition aux différents marchés afin de répondre aux objectifs géographiques ou thématiques.

L'équipe de gestion choisit de façon discrétionnaire ses investissements parmi différents OPC selon un processus de sélection de sociétés de gestion partenaires ("OPC externes"), y compris les OPC de la société de gestion ("OPC internes").

La sélection des sociétés de gestion partenaires est effectuée par l'équipe Multigestion. Dans le cadre de son activité principale de gestion de fonds de fonds, l'équipe Multigestion établit un questionnaire à partir de critères quantitatifs et qualitatifs extra-financiers (politique ESG, politique d'engagement, politique de vote, qualité de la gouvernance de la politique ESG de la société de gestion, existence d'une politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts, proximité avec les principes mis en œuvre par Covéa Finance en matière ESG (filtres d'exclusions sectorielles et normatives) et financiers (solidité bilancielle, structure de l'encours sous gestion, rentabilité, endettement, actionnariat, évolution des encours…). Cette analyse est complétée par une grille d'exclusion (critères d'exclusion : juridiction non coopérative, durée d'existence de la société de gestion trop récente, sanction à l'égard des dirigeants, …) et de notation. Ces informations vont permettre d'attribuer une note à la société de gestion. Seules sont retenues les sociétés dont la note globale est supérieure à 12/20.

La décision d'ajouter ou de retirer une société de gestion de portefeuille à l'univers d'investissement est prise lors du Comité Multigestion. La liste des sociétés de gestion de portefeuille est revue a minima de façon annuelle. Elle peut également être revue de façon spontanée dans des circonstances exceptionnelles.

Les OPC externes sont sélectionnés dans les gammes de fonds des sociétés de gestion partenaires retenues. Pour intégrer l'univers d'investissement, chaque OPC externe doit répondre de manière documentée à un questionnaire précis établi par l'équipe Multigestion.

De façon non exhaustive, les critères financiers et extra-financiers utilisés sont notamment les suivants :
- Univers d'investissement du fonds et instruments utilisés ;
- Objectifs, contraintes et stratégie d'investissement du fonds ;
- Thématiques en lien avec la durabilité et l'ESG (suivi de l'intensité des émissions carbones entreprises, limitation des sociétés à forte intensité d'émissions carbone, communication de informations aux porteurs...) ;
- Moyens humains et techniques affectés à la gestion de l'OPC.

Une notation objective est alors attribuée à chaque fonds sans qu'elle ne détermine à elle seule la décision d'investissement. Cette appréciation globale aboutit à une recommandation ou une interdiction d'investissement.

Afin de garantir une communication proportionnée à la prise en compte des critères ESG, un minimum de 90% des OPC sélectionnés sont :
- des OPC promouvant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») et/ou,
- des OPC ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

La contribution des critères ESG est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut des caractéristiques ESG au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à la limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :
- La mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC gérés par Covéa Finance (OPC Internes), pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site internet www.covea-finance.fr), et
- De la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir d'un questionnaire adressé par l'équipe de gestion aux sociétés gérant les OPC externes dans lesquels le Fonds investit.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG. Ces informations sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité à l'adresse www.covea-finance.fr
Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :
- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,

- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflète donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux. Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec le Règlement Taxonomie. Le pourcentage d'alignement sur les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique est actuellement faible. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie est actuellement faible. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'exposition du fonds aux différents risques est la suivante :

• Exposition de l'OPCVM au risque action :

La fourchette d'exposition aux marchés actions est comprise entre 20 % et 80 % de l'actif net via des actions en direct et/ou des parts et/ou actions d'OPC.

Au sein des placements en actions de l'OPCVM, un deuxième niveau de décision porte sur la répartition entre les actifs investis via des actions en direct et des parts et/ou actions d'OPC :

- sur des entreprises de taille importante (Larges Caps),
- sur des entreprises de taille plus réduite (Smalls et Mids Caps) dans la limite de 30 % de l'actif net et,
- des actions des pays émergents dans la limite de 15 % de l'actif net

• Le degré d'exposition de l'OPCVM aux marchés obligataires et monétaires :

La fourchette d'exposition aux marchés obligataires et monétaires est comprise entre 20 % et 100 % de l'actif net.

Au sein des placements en obligations de l'OPCVM, un deuxième niveau de décision porte sur la répartition entre les actifs investis directement et indirectement via des OPC :

- sur des emprunts publics et/ou privés,
- sur des obligations convertibles (dans une limite maximale de 25 % de l'actif net).

• Exposition au marché des matières premières (via des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières) dans la limite maximale de 15% de l'actif net.

• La répartition entre les différents pays et secteurs des actifs investis de l'OPCVM.

Celle-ci résulte essentiellement des conséquences de la gestion des OPC en portefeuille et de choix d'allocation géographique et/ou sectorielle du gestionnaire de l'OPCVM.

• La gestion de l'exposition de l'OPCVM aux différentes devises :

Celle-ci résulte des décisions d'allocation géographique de l'équipe de gestion de l'OPCVM et de l'exposition aux risques de change des OPC sélectionnés.

Dans le cas où le gestionnaire estime inapproprié l'exposition aux différentes devises de l'OPCVM, il pourra engager des opérations visant à la réduire ou à l'augmenter via :

- la réallocation de son actif en OPC exposés dans cette devise
- la tenue de dépôt en devises

L'équipe de gestion décide à travers le comité Multigestion de la sélection de Gestionnaires et d'OPC en tenant compte de critères quantitatifs et qualitatifs.

Les critères d'analyse portent principalement sur :

- Les acteurs (la Société de Gestion ; le Dépositaire ; les auditeurs) ;
- Les moyens humains et techniques affectés à la gestion de l'OPCVM ;
- Le processus d'investissement de l'OPCVM et les stratégies utilisées ;
- Le reporting et la documentation légale mis à disposition ;
- Le contrôle des risques des sociétés de gestion de l'OPC sélectionnées ;
- L'analyse des performances et des risques de l'OPC ;
- L'accessibilité et la tarification.
- Les OPC font l'objet d'une appréciation globale aboutissant à une recommandation ou une interdiction d'investissement.
- La sélection de Gestionnaires et d'OPC met en œuvre une approche modulaire répartissant les OPC et gestionnaires sélectionnés en groupes distincts.

Ainsi, le portefeuille de l'OPC est principalement composé :

- d'OPC dont le gestionnaire recherche une surperformance régulière par rapport à son indice de référence,
- d'autres dont le degré de liberté vis à vis d'un éventuel indice de marché est beaucoup plus important.
- d'autres encore correspondants à des investissements spécialisés sur certains pays, secteurs ou encore types d'entreprises.

Description des catégories d'actifs :

- Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPCVM peut investir de 20% minimum à 100% maximum de son actif net en actions ou parts d'organismes de placement collectifs, dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant notamment :

- de 20 à 80% de l'actif net maximum en OPC actions
- de 20% de l'actif net minimum à 100% maximum de l'actif net en OPC obligataires et monétaires

Le fonds pourra avoir recours :

- Jusqu'à 100 % de l'actif net du FCP en parts ou actions de tous types d'OPCVM (hors Fonds de Fonds) de droit français ou étranger ;
- Jusqu'à 30 % de son actif net dans un but de performance du FCP et sur opportunités en parts ou actions de FIA de droit français ou européens respectant les 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les organismes de placement collectifs mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la société de gestion.

L'OPCVM pourra investir dans des OPC spécialisés sur les sociétés de petites et moyennes capitalisations dans la limite de 30% de l'actif net et des OPC spécialisés sur les pays émergents dans la limite de 15% de l'actif net.

- Actions et valeurs assimilées :

L'actif de l'OPCVM peut être investi selon les opportunités dans la limite maximale de 50% de l'actif net en actions et/ou valeurs assimilées internationales. Le FCP peut investir sur tous les secteurs économiques et sur toutes les zones géographiques y compris les pays émergents, et sur des sociétés de toutes tailles. Au sein des placements en actions de l'OPCVM, un deuxième niveau de décision porte sur la répartition entre les actifs investis :

- sur des entreprises de taille importante (Larges Caps),
- sur des entreprises de taille plus réduite (Smalls et Mids Caps) dans la limite de 30 % de l'actif net et,
- sur des actions des pays émergents dans la limite de 15% de l'actif net.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille de l'OPCVM peut être investi à hauteur maximale de 25 % de son actif net en obligations internationales publiques et/ou privées ainsi qu'en titres de créances à court terme ou en instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises dans une limite maximale de 10% de l'actif net. La notation ne pourra pas être inférieure à BBB-. Le portefeuille de l'OPCVM peut être investi, via les OPC, dans des titres de taux de catégorie « Haut Rendement » (notation inférieure à BBB- Standard & Poors ou équivalent Moody's et Fitch) dans une limite maximale de 10% de l'actif. En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.

Critères relatifs à la notation : La Société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de gestion sur la notation de ces produits de taux.

Au sein des placements en obligations de l'OPCVM, un deuxième niveau de décision porte sur la répartition entre les actifs investis :

- sur des emprunts publics et/ou privés,
- sur des obligations convertibles (dans la limite maximale de 25 % de l'actif net).

Répartition dette privée/publique :

La proportion de dette privée/ dette publique peut varier entre 0 et 100% de l'actif net.

L'OPCVM sera soumis aux limites d'expositions suivantes :

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts	de -10 à +10
Devises utilisées / Zones géographiques	Toutes devises / OCDE
Exposition au risque de change	100% maximum

- Instruments dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des instruments dérivés dans la limite de 100% maximum de son actif net.

- Nature des marchés :
  - Réglementé
  - Organisés
  - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Actions
  - Taux
  - Change
  - Crédit
  - Indice (dont indices de matières premières)
  - Autres risques : volatilité
- Nature des interventions :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments dérivés utilisés :
  - Futures (sur actions/indices/taux d'intérêts/devises/volatilité/indices de matières premières)
  - Options (sur actions/indices/taux d'intérêts)
  - Swaps (de taux/change)
  - Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

En vue de réaliser l'objectif de gestion de l'OPCVM, l'équipe de gestion se réserve la possibilité d'investir sur des instruments dérivés. A cet effet, il interviendra sur des marchés financiers à terme réglementés ou organisés, français et/ou étrangers, ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition sur des risques actions, taux, crédit, change et/ou de devises. C'est dans cet esprit d'optimisation de la performance que les produits dérivés sont utilisés occasionnellement dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net de l'OPCVM. Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marches des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur actions/ indices liés aux marches actions sont utilisés en ajustement de l'exposition actions ou en couverture afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur volatilité sont utilisés dans une optique de couverture ou d'exposition au niveau de la volatilité implicite des principaux indices des marchés actions en permettant de tirer profit d'une hausse/baisse du niveau absolu de l'indice de volatilité.

Les futures sur taux d'intérêts (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les futures sur indices de matières premières sont utilisés afin d'ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque matières premières dans une limite de 15% maximum de l'actif net. Les indices de matières premières auxquels le fonds aura recours seront constitués de différentes matières premières. Le fonds peut investir sur :

- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières respectant la règle de diversification de l'indice des 20%/35% ;
- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières ne respectant pas la règle des 20%/35% en respectant les règles de division des risques des 5%/10%/40%.

Les options sur actions/ indices liés aux marchés actions sont utilisés en ajustement de l'exposition actions, en couverture d'un risque action (par exemple élimination de la composante action d'une obligation convertible) ou en couverture du risque crédit

(par exemple en exploitant la corrélation entre la variation des indices boursiers et celle des spreads de crédit). Les options sur actions/indices liés aux marchés actions permettent aussi de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité.

Les options sur taux d'intérêts permettent de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité et/ou d'ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les swaps de taux peuvent être utilisés, de manière occasionnelle, comme substituts aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêts lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers. Ils peuvent aussi permettre de passer d'une obligation à taux variable à une obligation à taux fixe (ou réciproquement) en fonction des anticipations de taux du gérant, tout en conservant le spread de crédit offert par l'émetteur de l'obligation.

Les swaps de change sont utilisés pour couvrir et/ou exposer le risque de change d'une obligation en devise (par exemple quand pour un émetteur donné et une maturité donnée, les obligations de cet émetteur offrent un meilleur rendement en devise swapée en euro que directement en euro).

Le change à terme est utilisé en couverture et/ou exposition à une devise.

Le risque de taux des instruments mentionnés ci-dessus est pris en compte dans la fourchette de sensibilité autorisée.
Le risque actions de ces instruments est pris en compte dans la fourchette autorisée d'exposition aux marchés actions.

- Titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés, dans une limite de 25% maximum de l'actif net, de la façon suivante :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Actions
  - Taux
  - Change
  - Crédit
  - Indice (dont indices de matières premières)
- Nature des interventions :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments dérivés utilisés :
  - Obligations convertibles
  - Bons de souscriptions de titres financiers
  - Warrants
  - Titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé
  - Certificats ayant pour sous-jacent des paniers de titres ou des indices de contrat à terme sur matières premières (dans la limite maximale de 7,5% de l'actif net) en exposition. Ces investissements se feront dans le respect des règles de diversification.
  - Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier (y compris les contrats à terme sur indices de matières premières)

Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'OPCVM pourra avoir recours à des obligations convertibles, bons de souscriptions de titres financiers, warrants et autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier ainsi qu'à des Titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé dans un but de couverture et/ou d'exposition notamment aux risques actions, taux, crédit ou change dans la limite de 25% maximum de l'actif net.

Le fonds peut avoir recours à des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières dans la limite maximale de 15% de l'actif net. Les indices de matières premières auxquels le fonds aura recours seront constitués de différentes matières premières. Le fonds peut investir sur :
- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières respectant la règle de diversification de l'indice des 20%/35% ;
- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières ne respectant pas la règle des 20%/35% en respectant les règles de division des risques des 5%/10%/40%.

Les OPCVM dans lesquels le fonds investit pourront avoir recours à des titres intégrant des dérivés.

Le recours à des certificats, avec pour objet de permettre au gérant d'exposer immédiatement le fonds aux perspectives d'un marché ou d'un secteur particulier y compris celui des matières premières, sera limité à 7,5% de l'actif net. Les certificats envisagés pourront avoir pour sous-jacents des indices de contrats à terme sur matières premières.

- Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

- Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

- Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

- Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

L'OPC pourra mettre en œuvre les techniques de cessions ou d'acquisitions temporaires d'instruments financiers.

Celles-ci consisteront en des prêts/emprunts de titres et/ou mises/prises en pension d'actions et/ou de produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) dans la limite maximale de 100% de son actif net avec la faculté de rappeler le montant total en espèces pour les opérations de prise en pension contre espèces à tout moment ou de mettre fin à l'opération qu'il a contractée.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations d'acquisition et/ou de cession temporaire de titres pourra représenter 10% de l'actif net.

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Ces opérations sont réalisées dans un but de gestion de trésorerie et/ou d'optimisation des revenus de l'OPC.

Les contreparties de ces opérations seront des établissements de crédit, de notation minimale "Investment Grade" et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE. Elles seront sélectionnées par un comité de sélection des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Des informations complémentaires sur la rémunération figurent dans le paragraphe relatif aux frais et commissions.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres seront conservés par le dépositaire du fonds.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des techniques de gestion efficace sont considérés comme des garanties financières.

- Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition / cession temporaires des titres, l'OPCVM peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :

Les garanties financières reçues en espèces seront :
- placées en dépôt auprès d'entités éligibles ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension, à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire à court terme.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments :

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments de gestion sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur sont les suivants :

Risque associé aux actions et aux parts d'OPC

La capacité de l'OPCVM à atteindre son objectif de gestion est directement liée à la performance des fonds sous-jacents qu'il détient. L'OPCVM est exposé, au travers des OPC sélectionnés au risque d'évolution des différents marchés financiers qui peut avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds.

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à des investissements dans des pays émergents

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatile et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de volatilité spécifique à la détention d'obligations convertibles

Il correspond aux variations de la valeur liquidative du fonds en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion. Ce risque se traduit par le fait que la performance du fonds peut être décorrélée des performances de marché et impliquer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.
Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

Risque lié aux matières premières

Le fonds peut être exposé à travers ses sous-jacents au marché des matières premières. Les matières premières peuvent avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles. Une évolution défavorable des marchés de matières premières pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds en raison de son exposition indirecte aux matières premières.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs

Les titres classés en "spéculatifs" ou "haut rendement" présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir une forte volatilité et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :
Part C : Tous souscripteurs
Part D : Tous souscripteurs

Tous souscripteurs.

Cet OPCVM peut servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte. Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui recherchent une appréciation du capital sur l'horizon d'investissement à travers une exposition aux actions laquelle implique un risque de perte en capital élevé.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents periodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.*
  Courriel : communication@covea-finance.fr
- *Date d'agrément par l'AMF : 20 février 1998.*
- *Date de création du FCP : 20 mars 1998.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Environnement Economique

L'année 2025 a été marquée par le retour de Donald Trump à la Maison Blanche et ses répercussions au niveau international. Les annonces d'augmentation des droits de douane s'inscrivent dans l'évolution de l'organisation du commerce mondial basée sur le libre-échange. Ces annonces et décisions américaines ont généré de l'incertitude pour les entreprises et les ménages, mais les conséquences sur l'investissement et la consommation sont pour le moment restées limitées. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont poursuivis, alors que les Etats-Unis modifiaient leurs priorités stratégiques : moindre soutien aux alliés traditionnels, notamment européens, mais plus d'interventions au Moyen-Orient et en Amérique Latine. L'année a aussi été marquée par le maintien d'une forte instabilité politique en France. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 13,1% contre le dollar, à 1,1750 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a chuté de 18,6%, pour terminer l'année à 60,90 dollars.

La nouvelle administration a commencé, dès son installation à la Maison Blanche, à mettre en œuvre ses priorités politiques : baisse de la fiscalité, montée des droits de douane, réduction des dépenses et contrôle de l'immigration. La hausse des droits de douane est utilisée pour des raisons économiques, mais aussi dans des buts géopolitiques. Sur le plan géopolitique, la nouvelle stratégie de sécurité des Etats-Unis, très critique vis-à-vis de l'Europe, confirme la rupture de l'approche américaine vis-à-vis de ses alliés traditionnels. On observe à la fois une volonté de désengagement des affaires européennes et un plus grand interventionnisme, notamment sur le continent américain. La Réserve fédérale a interrompu la détente de sa politique monétaire dans la première partie de l'année. Les banquiers centraux américains craignaient l'impact inflationniste de la hausse des droits de douane annoncée par l'administration Trump. Quelque peu rassurés de ce point de vue et dans un contexte de dégradation du marché du travail, ils ont recommencé à baisser leurs taux directeurs en septembre, procédant à trois mouvements consécutifs de réduction, de 25 points de base chacun. Alors que l'activité économique fait preuve de résistance, la Réserve Fédérale se veut toujours prudente, mais la majorité d'entre eux envisagent des nouvelles baisses de taux ces prochains mois.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre s'est montrée prudente dans la détente de sa politique monétaire, dans un contexte de résistance de l'inflation. Alors que l'activité économique reste fragile, elle a baissé son taux directeur de 100 points de base sur l'ensemble de l'année, à raison de 25 points de base par trimestre. Après les difficultés rencontrées l'année précédente, le gouvernement travailliste est parvenu à élaborer un budget 2026-2027 accueilli favorablement par les marchés, malgré de nouvelles hausses d'impôts.

Les institutions européennes ont amorcé en 2025 un mouvement de simplification de leurs réglementations afin de soutenir la compétitivité des entreprises européennes. Par ailleurs, la Banque centrale européenne a poursuivi la détente de sa politique monétaire au premier semestre, ramenant le taux de la facilité de dépôt de 3,0% à 2,0%, avant de marquer une pause à partir de l'été. Les banquiers centraux européens se veulent attentifs aux risques tant à la hausse qu'à la baisse sur les perspectives d'inflation. C'est pourquoi ils se refusent toujours à donner des indications sur l'orientation de la politique monétaire et insistent encore sur la nécessité d'analyser en profondeur l'ensemble des informations rendues disponibles à chacune de leurs réunions. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée plus résistante que l'envisageait la banque centrale dans un contexte de forte incertitude. La mise en œuvre du plan allemand d'investissements en infrastructures et l'augmentation annoncée des dépenses militaires dans les pays européens, notamment motivée par le désengagement américain de la zone, sont considérées comme des éléments de soutien à l'activité. Sur le plan géopolitique, le soutien à l'Ukraine a été réaffirmé, notamment via la décision de prêter au pays envahi par la Russie 90 Mds€ qui seront empruntés sur les marchés, faute d'accord sur l'utilisation des revenus des fonds russes gelés.

En Chine, à la faiblesse persistante de la demande domestique et aux difficultés rémanentes du secteur immobilier se sont ajoutées les conséquences du durcissement des relations économiques internationales, notamment illustré par la forte augmentation des droits de douane américains. Dans ce contexte, les pressions déflationnistes perdurent dans l'industrie chinoise. Hors Etats-Unis, les exportations chinoises sont toutefois restées très dynamiques sur l'année. Les autorités, qui utilisent leur position de force dans la production d'intrants critiques pour les industries des transitions énergétique et numérique, entendent par conséquent maintenir leur soutien à la croissance de l'activité. Au Japon, le nouveau gouvernement a annoncé des soutiens supplémentaires à l'activité économique, alors que la Banque du Japon a poursuivi le durcissement très progressif de sa politique monétaire. Elle a augmenté son taux directeur de 50 points de base, en deux étapes, alors que l'inflation reste supérieure à son objectif, notamment nourrie par la dynamique des salaires et une activité économique plus dynamique. Mais la forte dépréciation du yen continue à peser sur les prix des importations.

Sources des données: Datastream, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

Présentation de la gestion réalisée sur la Multigestion

Marchés Financiers

L'année 2025 s'est inscrite dans un environnement de marché marqué par le retour du Politique au cœur des décisions économiques et financières. Les marchés actions ont évolué dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques persistantes, une montée des politiques protectionnistes, des trajectoires monétaires désynchronisées entre grandes zones économiques et une inflation structurellement plus élevée qu'au cours de la décennie précédente.

Aux États-Unis, l'arrivée au pouvoir de Donald Trump a entraîné une inflexion marquée de la politique économique et industrielle, caractérisée par des mesures protectionnistes, une volonté affirmée de relocalisation et une dérégulation accrue, notamment dans le secteur financier. L'économie américaine a ainsi bénéficié en début d'année d'une consommation encore résiliente, soutenue par un marché du travail solide, avant de montrer progressivement des signes de ralentissement sur les segments les plus sensibles au pouvoir d'achat.

Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale a adopté une approche graduelle et prudente face à une inflation persistante, alimentée par les tensions salariales et les incertitudes liées aux politiques commerciales et budgétaires. Elle a finalement engagé un cycle d'assouplissement modéré, avec trois baisses de taux à partir du mois de septembre. Dans ce contexte marqué par une volatilité accrue, le marché action américain est néanmoins resté bien orienté sur l'ensemble de l'année, l'indice S&P 500 clôturant en hausse d'environ 17.9% en dollars (3.9% en euros).

En Europe, la faiblesse persistante de la croissance conjuguée au reflux de l'inflation a offert à la Banque centrale européenne une marge de manœuvre accrue. La BCE a ainsi procédé à plusieurs baisses de taux, ramenant son taux directeur à 2%. Dans ce contexte, les grands indices européens Euro Stoxx et Stoxx 600 clôturent l'année en hausse de 20.6% et 22.1%, respectivement soutenus par les secteurs bancaire et de la défense, malgré une volatilité entretenue par les fragilités politiques persistantes en France et en Allemagne.

En Asie, la Banque du Japon a initialement marqué une pause après sa hausse de taux de janvier, maintenant une orientation monétaire accommodante dans un contexte de reprise encore fragile et largement dépendante de la demande extérieure. Toutefois, face à une inflation persistante et à la faiblesse durable du yen, la BoJ a procédé en décembre à un nouveau resserrement monétaire, portant son taux directeur à 0,75 %, son plus haut niveau depuis 1995. Cette décision, largement anticipée, a entraîné une remontée marquée des rendements des obligations souveraines japonaises à 10 ans, à leur plus haut niveau depuis 2006. Malgré cet environnement monétaire plus contraignant en fin d'année, l'indice MSCI Japan clôture en hausse de plus de 24.7 % en yen (+10.3 % en euros).

Sur le front des devises, le dollar a enregistré sa plus forte baisse annuelle depuis 2017, pénalisé par l'assouplissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale et par la dégradation des relations commerciales avec ses principaux partenaires. Il s'est ainsi nettement déprécié face à l'euro pour s'établir autour de 1,1750 dollar, en recul d'environ 13% sur l'année. Dans le même temps, le yen japonais est resté structurellement sous pression face à l'euro : malgré deux hausses de taux de la Banque du Japon, l'impact sur la devise a été neutralisé par la perspective d'un resserrement monétaire très graduel et par l'ampleur des plans de dépenses budgétaires du gouvernement.

Dans ce contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques, les matières premières ont affiché des dynamiques contrastées. Les métaux précieux ont fortement progressé en 2025, l'Or confirmant son rôle de valeur refuge, tandis que l'argent a enregistré une envolée spectaculaire, soutenue à la fois par des craintes de pénurie liées aux restrictions chinoises et par une demande structurelle portée par la transition énergétique, l'électronique et l'intelligence artificielle.

À l'inverse, le marché pétrolier a évolué dans un environnement très volatil et a terminé l'année en net repli, le WTI enregistrant sa plus mauvaise performance depuis 2020 (-20%). Malgré des rebonds ponctuels liés aux tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, le marché est resté dominé par les craintes d'une offre excédentaire et d'un ralentissement de la demande.

Politique de gestion

Covéa Profil Dynamique s'expose majoritairement aux actions.

Son indice de référence (55% MSCI Euro + 25% FTSE MTS 5-7 ans + 20% €STR capitalisé) se compose de 55% d'actions (« la neutralité »). L'exposition aux actions peut évoluer entre 0 et 70%, alors que l'exposition des produits de taux fluctue entre 20 et 100%.

Entre le début et la fin de l'exercice 2025, la pondération des actions au sein du portefeuille enregistre une baisse, passant d'environ 57,6% à 57%. Sur la période, la part des actions européennes est réduite de 51,7% à 32 %, tandis que l'exposition aux actions américaines est ajustée à la hausse, de 1,8% à 13,7%. La part des actions monde augmente de 2,4% à 10%, et celle dédiée aux valeurs japonaises est réduite de 1,7% à 1,4%. Le portefeuille reste par ailleurs positionné à l'écart des marchés émergents.

La pondération des convertibles se maintient à 5,1 % de l'actif net. L'exposition obligataire, qui se partage entre des fonds de titres souverains et de crédit progresse de 31,3% à 31,5%.

Enfin, la part des liquidités en portefeuille recule sensiblement au cours de l'exercice, passant de 11,6% à 3,3%.

Sur le mois de janvier, en ligne avec les conclusions de nos Perspectives Economiques et Financières, nous renforçons l'allocation en actions américaines et internationales au détriment des fonds d'actions européennes. Au sein de l'allocation obligataire, nous procédons à un arbitrage en cédant des contrats futures Euro Bund et en achetant des obligations souveraines allemandes, françaises et espagnoles. Nous intégrons une poche de fonds alternatifs UCITS de type long/short actions, long/short obligations, suivi de tendance et multi-stratégies. Ces achats sont financés par la réduction des liquidités. Fin janvier, l'exposition actions termine à 58,9%.

En février, nous procédons à la vente de fonds européens au profit du renforcement de l'exposition américaine par l'achat de Covéa Actions Amérique et Covéa Actions Monde. Plus tard dans le mois, nous réalisons une opération similaire au profit de Covéa Actions Amérique Mid Cap et Covéa Ruptures. Fin février, l'exposition actions du fonds termine à 58,6%.

Au mois de mars, nous procédons à la cession de fonds européens afin de renforcer notre exposition internationale, notamment par l'acquisition des fonds Covéa Actions Amérique et Covéa Actions Monde. Au sein de l'allocation obligataire, nous augmentons la sensibilité du portefeuille en investissant dans des contrats futures Euro Bund avant de la réduire en fin de mois. Par ailleurs, nous allégeons le fonds Covéa Obligations Convertibles et prenons partiellement des bénéfices sur la couverture EUR/USD.

En fin de premier trimestre, le fonds s'expose en conséquence aux actions, convertibles, obligations, alternatifs, monétaires et liquidités respectivement à hauteur de 58,9%, 5%, 32,4%, 3,1% et 2,5%.

Au début du mois d'avril, nous profitons de la baisse des marchés actions en augmentant les expositions européennes et américaines par l'achat de contrats futures Euro Stoxx 50 et S&P 500. Par la suite, nous prenons partiellement nos bénéfices durant le rebond des marchés. Nous exploitons la volatilité obligataire avec des contrats futures sur le taux 10 ans américains et l'Euro Bund. La sensibilité du portefeuille est réduite. Par ailleurs, nous renforçons progressivement la couverture EUR/USD. Sur la partie monétaire, nous avons perçu le remboursement de Bons du Trésor Français et d'Obligations Assimilables du Trésor d'échéance avril 2025. Fin avril, l'exposition actions du fonds ressort à 58,9%.

Au mois de mai, nous tirons parti de la volatilité observée sur les marchés actions américains et procédons à des prises de bénéfices sur nos positions européennes via la cession de contrats futures Euro Stoxx 50. Parallèlement, nous augmentons le poids du fonds alternatif multi-stratégies Franklin K2 Athena, dans une optique de diversification. Dans un contexte de remontée des taux d'intérêt, nous rehaussons la sensibilité du portefeuille par l'achat de contrats futures Euro Bund. Par ailleurs, en milieu de mois, nous renforçons la couverture eur/usd à la suite de l'appréciation du dollar américain. Fin mai, l'exposition actions du fonds ressort à 59,7%.

Au mois de juin, nous procédons à une réduction de la sensibilité du portefeuille en cédant des contrats futures Euro Bund, en réponse à la remontée des taux d'intérêt. Sur la poche actions, nous réalisons un arbitrage au sein de nos OPC avec la vente de Covéa Actions Investissement au profit d'une diversification vers Covéa Actions Amérique, Covéa Actions Amérique Mid Cap et Covéa Ruptures. Par ailleurs, nous prenons des bénéfices sur nos positions américaines et japonaises via la vente de contrats futures. Nous allégeons progressivement la couverture EUR/USD à la suite de la dépréciation du dollar. En fin de mois, nous réduisons l'exposition aux émissions Alstom 01/2029 et Véolia 06/2026 suite au resserrement des spreads de crédit.

En fin de semestre, le fonds s'expose aux actions, convertibles, obligations, alternatifs, monétaires et liquidités respectivement à hauteur de 58,5%, 5%, 32,1%, 3,2% et 2,4%.

Courant juillet, nous abaissons la pondération actions par la vente de futures actions Eurostoxx 50 et S&P 500. Nous diminuons la sensibilité du fonds par la vente de future Bund et de titre crédit en direct. Fin juillet, l'exposition actions ressort à 57,8%.

En août, nous avons progressivement réduit notre poids aux marchés actions en procédant à des ventes de contrats futures sur l'Euro Stoxx 50 et le S&P 500, dans un contexte de progression des indices. Au sein de l'allocation en fonds alternatifs, nous ajustons la répartition en diminuant notre position sur Franklin Athena Uncorrelated Strategies afin de renforcer le poids des fonds Candriam Bond Credit Alpha, Amundi Chenavari Credit Fund et BNP Theam Cross Asset High Focus. Sur le segment obligataire, nous avons cédé l'émission ACEIM 01/2029 à la suite du resserrement des spreads de crédit. Parallèlement, nous avons accru la sensibilité du portefeuille en initiant une position sur des OAT échéance 05/2035. L'exposition actions du fonds termine le mois à 56,9%.

En septembre, nous procédons à une réduction de la sensibilité du portefeuille en cédant des contrats futures Euro Bund. Le poids des obligations souveraines françaises a été allégé au profit d'émissions espagnoles, italiennes et allemandes. Sur la poche crédit de bonne qualité, nous avons cédé des émissions Nidec 03/2026 et Véolia 06/2026, tout en réduisant notre position sur le fonds Covéa Haut Rendement. Concernant la poche actions, un arbitrage a été réalisé avec la vente de Covéa Actions Terra et Covéa Actions France au profit de Covéa Ruptures. Par ailleurs, l'exposition aux marchés actions est légèrement réduite via la cession de contrats future S&P 500 et Euro Stoxx 50. Enfin, nous renforçons la couverture contre le risque de change eur/usd et rehaussons la poche de fonds alternatif par l'achat de BNP Theam Cross Asset High Focus.

A la fin du troisième trimestre, le fonds s'expose en conséquence aux actions, convertibles, obligations, alternatifs, monétaires et liquidités respectivement à hauteur de 57,5%, 5%, 31,4%, 3,3% et 2,6%.

Courant octobre, nous avons ajusté à la baisse la sensibilité du portefeuille en cédant des contrats futures Euro Bund et 10 ans US. Parallèlement, nous renforçons le fonds alternatif BNP Theam Cross Asset High Focus et réduisons graduellement la pondération aux actions, en procédant à l'allègement des fonds Covéa Actions Japon et Covéa Actions Europe Hors Euro au profit de Covéa Sécurité. Sur la partie crédit, nous percevons le remboursement de l'émission Fresenius Finance Ireland. A fin octobre, l'exposition actions du fonds s'établit à 56,9%.

En novembre, le poids des obligations souveraines françaises a été allégé au profit d'émissions espagnoles, italiennes et allemandes. Concernant la poche actions, un arbitrage a été réalisé avec la cession de Covéa Actions France et Covéa Actions Europe hors Euro au profit de Covéa Solis. Par ailleurs, la volatilité observée a été mise à profit. Des positions vendeuses sur des contrats futures Euro Stoxx 50 ont été initiées en début de mois, puis vendues lors du repli du marché actions. Enfin, la couverture sur la paire EUR/USD a été accrue avec l'appréciation du dollar, avant d'être partiellement soldée. A fin novembre, l'exposition actions du fonds ressort à 57,3%.

Au cours du mois de décembre, nous tirons parti de la hausse des taux d'intérêt en procédant à la clôture de nos positions vendeuses sur le contrat future obligataire 10 ans US. Parallèlement, l'exposition obligataire est renforcée à travers l'acquisition d'émissions souveraines allemandes d'échéance août 2034 ainsi que par la prise de position sur des contrats futures Euro Bund. Dans un contexte de hausse des marchés actions, nous allégeons l'exposition aux actions européennes.

En définitive, l'année s'achève avec des expositions aux convertibles, obligations, alternatifs, monétaires et liquidités respectivement de 57%, 5,1%, 31,5%, 3,5% et 3,3%.

La sensibilité du fonds ressort à 1,26 au 31/12/2024 contre 1,37 au 31/12/2025.

Le risque global de l'OPCVM est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Perspectives

Nos Perspectives Economiques et Financières mettent en l'avant l'activisme des Etats dans leur volonté et leurs objectifs affichés de reconquête de souveraineté.

Ces démarches entrainent une compétition accrue pour l'accès aux ressources, dans un environnement mondial moins coopératif et où les politiques monétaires demeurent contraintes par un environnement structurellement plus inflationniste.

Aux Etats-Unis, l'administration actionne de nombreux leviers pour appuyer la reprise en main de l'économique par le Politique. Au-delà des droits de douane et des prises de participation dans les secteurs stratégiques, le regard du Politique se porte sur la Banque centrale avec l'objectif d'aligner davantage la politique monétaire sur le projet économique de l'administration.

En Europe, les marges de manœuvre des Etats s'inscrivent dans un système institutionnel complexe. Les souveraineté(s) des Etats membres se conjuguent avec le domaine de compétence de l'UE, et les initiatives de simplification de la règlementation se confrontent à un long processus de décision. Pour les pays membres de la zone euro, la politique monétaire demeure la compétence exclusive de l'UE et de son bras armé la BCE. La gestion de risques spécifiques nationaux notamment liés aux perturbations politiques ne fait pas partie de ses prérogatives.

Dans ce contexte, le potentiel de baisse de taux directeurs des deux côtés de l'atlantique est limité par l'environnement inflationniste persistant que nous décrivons. Par ailleurs, nous considérons que les parties longues des courbes de taux souverains resteront sous pression, tant liée au contexte d'inflation structurellement plus élevée, qu'à l'importance des émissions de dettes souveraines qui viennent en appui des ambitieux plans d'investissements des Etats. Plus spécifiquement, nous considérons que la volatilité des taux français demeurera élevée.

La dynamique des marchés actions quant à elle se caractérise par une concentration des performances accentuée par le recours au levier de certaines catégories d'acheteurs (particuliers, fonds spéculatifs). Des phénomènes qui ne sont pas sans risques, et qui se traduisent par une volatilité accrue des titres.

Sur les actions, nous privilégierons des entreprises qui évoluent dans des secteurs stratégiques ou qui disposent d'actifs stratégiques ou incontournables. Nous réaffirmons notre volonté d'investir aux Etats-Unis, tout en limitant le risque marginal lié au dollar. Les avantages compétitifs de la zone devraient être des moteurs de croissance pour les entreprises qui y opèrent. En Europe, nous sélectionnons des entreprises qui bénéficieront des différents plans annoncés, tout en restant vigilants quant aux défis liés à leur mise en place.

Dans les deux zones, notre préférence s'oriente vers des sociétés de petites et moyennes capitalisations, plus à même de bénéficier des effets de diffusion des plans d'investissement.

Performances OPC

En 2025, la performance de COVEA PROFIL DYNAMIQUE a été de 5,18 % pour la part C, de 5,17 % pour la part D.

La performance de son indice de référence, 55% MSCI Euro + 25% FTSE MTS 5-7 ans + 20% ESTR dividendes et coupons nets réinvestis, a été de 13,01 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

Le fonds n'a pas eu recours pour l'exercice 2025, à des techniques de gestion efficace de portefeuille (par le biais d'opérations de cessions d'acquisitions temporaires de titres ou parle recours à des instruments financiers dérivés de gré à gré) et aucune garantie financière (autrement qu'en espèces), n'a été reçue à ce titre. Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

•Change à terme : néant

•Future : + 45 916 327 EUR

•Options : néant

•Swap : néant

Sur la partie obligataire, le fonds détient une position longue sur des futures Euro Bund d'échéance mars 2026 pour 2 806 540 EUR soit 0,45% du portefeuille.

Sur la partie devise, le fonds détient une position longue sur des futures EUR/USD d'échéance mars 2025 pour 43 109 787 EUR soit 6,96% du portefeuille.

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Néant.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("Règlement SFDR") et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement "Taxonomie"), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement SFDR, cette règlementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leur correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la règlementation SFDR demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la *Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité* disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 ("produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux"). Les caractéristiques environnementales et sociales sont promues par cet OPC à travers l'application stricte de la politique d'exclusion sectorielle et normative de covéa Finance, par le suivi des notations E, S et G d'une grande partie des émetteurs détenus en portefeuille (notation via notre modèle propriétaire basé sur des données fournisseurs, complétée dans certains cas spécifiques et limités par des notations qualitatives réalisées par l'équipe Analyse Financière et Extra-financière), et par le suivi des controverses pouvant aboutir à l'engagement d'un dialogue actionnarial, jusqu'à l'exclusion des sociétés.

Informations environnementales et/ou sociales liées

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance, ainsi que dans la chaine de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet, du suivi des controverses et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique ; utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ; prévention et contrôle de la pollution ; et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, "Do No Significant Harm"). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra-financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissement sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations rentrant dans le cadre du règlement SFTR.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
COVEA FINANCE SECURITE C	17 849 470,18	60 347 158,72
COVEA MOYEN TERME	8 679 583,72	54 512 113,53
COVEA ACTION AMERIQUE PART I	52 542 614,08	3 253 929,15
COVEA MOYEN TERME SICAV	51 689 347,02	-
COVEA RUPTURES PART I	37 694 923,72	886 192,31
COVEA ACTION INVESTISSEMENT	9 965 242,87	21 601 705,60
COVEA ACTION FRANCE PART I	2 120 153,86	24 171 037,71
COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	3 322 770,45	21 910 851,57
COVEA ACTIONS MONDE PART IC	23 507 486,83	625 888,12
COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP IC	22 142 029,95	743 607,09

Le fonds peut être investi dans des OPC gérés par Covéa Finance, dont la liste est détaillée dans la section « Inventaire des actifs et passifs » du présent rapport annuel.

Rapport 2025 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2025, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2025) s'est élevé à 17 149 098 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 844 395 euros soit 75% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 4 304 703 euros, soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2025, 166 personnes. Aucun collaborateur n'a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 9 826 280 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2025.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

(i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
(ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros sur le critère quantitatif (performance liée au panier commun) traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

COVEA PROFIL DYNAMIQUE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
COVEA FINANCE
8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement COVEA PROFIL DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**36 222 665,08**	**18 381 587,55**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	36 222 665,08	18 381 587,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	**5 557 972,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	5 557 972,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**573 752 720,89**	**519 668 323,65**
OPCVM	573 752 720,89	519 668 323,65
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	**290 042,98**	**696 535,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**610 265 428,95**	**544 304 418,20**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1 731 525,34**	**1 734 736,86**
Comptes financiers	**8 407 017,81**	**1 736 540,83**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**10 138 543,15**	**3 471 277,69**
Total Actif I + II	**620 403 972,10**	**547 775 695,89**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	588 786 651,81	538 607 767,05
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	30 449 452,62	7 664 940,18
Capitaux propres I	**619 236 104,43**	**546 272 707,23**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**619 236 104,43**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**290 042,98**	**696 535,00**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**290 042,98**	**696 535,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**877 824,69**	**806 453,66**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**877 824,69**	**806 453,66**
Total Passifs: I + II + III + IV	**620 403 972,10**	**547 775 695,89**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	1 660 312,09	1 477 012,23
Produits sur titres de créance	29 545,07	435 499,41
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	246 923,39	668 839,93
Sous-total Produits sur opérations financières	**1 936 780,55**	**2 581 351,57**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-328,30	-53,45
Sous-total charges sur opérations financières	**-328,30**	**-53,45**
Total Revenus financiers nets (A)	**1 936 452,25**	**2 581 298,12**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-7 324 469,14	-7 209 549,90
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-7 324 469,14**	**-7 209 549,90**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**-5 388 016,89**	**-4 628 251,78**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-157 495,51**	**189 500,24**
Sous-total revenus nets I = C + D	**-5 545 512,40**	**-4 438 751,54**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	54 685 529,58	24 968 038,29
Frais de transactions externes et frais de cession	-17 027,58	-16 039,64
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**54 668 502,00**	**24 951 998,65**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**2 668 950,69**	**-909 216,61**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**57 337 452,69**	**24 042 782,04**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-21 023 375,63	-11 509 549,72
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-44 482,53	85 356,05
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-21 067 858,16**	**-11 424 193,67**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-274 629,51**	**-514 896,65**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-21 342 487,67**	**-11 939 090,32**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**30 449 452,62**	**7 664 940,18**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'OPCVM a pour objectif de chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement à long terme (plus de 5 ans) une performance diminuée des frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 55% de l'indice MSCI Euro, à 25% de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 5/7 ans, et à 20% de l'€STR capitalisé en cours de clôture, et ce en recherchant le meilleur couple rentabilité/risque.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
Actif net total	**619 236 104,43**	546 272 707,23	595 087 382,45	580 271 373,92	695 538 170,11

Exprimés en EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
PART DISTRIBUABLE					
FR0010752865					
Nombre de parts ou actions	**391 429,1502**	456 658,1939	3 448 583,276	3 651 362,724	3 874 209,5568
Valeur liquidative unitaire	**117,48**	111,70	151,82	140,76	157,7
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**9,88**	4,01	-1,08	5,90	-3.96

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.12.2025	31.12.2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021
PARTS CAPITALISABLE					
FR0007019039					
Nombre de parts ou actions	**3 539 663,2729**	3 216 260,9538	649 224,9681	649 261,9681	738 992,756
Valeur liquidative unitaire	**161,95**	153,98	110,13	102,11	114,4
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**13,54**	5,52	-0,78	4,23	-2,87

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
  - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc…) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
  - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

  Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

  Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Changements intervenus :

· Prise en charge des frais valorisateur par le fonds
· Adaptation des taux de couvertureextra-financière : 90% des fonds sélectionnés sont des fonds article 8 ou 9 aux termes du règlement SFDR
· Evolution du ratio "actions internationales" de 40% à 50% maximum de l'actif net
· Suppression du ratio d'investissement en OPC "sans classification"
· Ajout d'un seuil d'investissement durable

Changements à intervenir :

· Prise en charge par le fonds des fais liés au(x) label(s) détenus
· Mise en place des mécanismes de "gates" et de "swing pricing"

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Résultat : Part C : capitalisation / Part D : distribution.
Plus-values réalisées nettes : Capitalisation pour les parts C et D.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**546 272 707,23**	**595 087 382,45**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	116 636 670,33	25 694 949,51
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-71 888 488,79	-83 409 177,93
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-5 388 016,89	-4 628 251,78
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	54 668 502,00	24 951 998,65
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-21 067 858,16	-11 424 193,67
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments*	2 588,71	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**619 236 104,43**	**546 272 707,23**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

** Soulte de fusion.*

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART DISTRIBUABLE

FR0010752865	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	20 592,0121	2 355 771,44
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-85 821,0558	-9 795 665,83
Solde net des souscriptions/rachats	**-65 229,0437**	**-7 439 894,39**
PART DISTRIBUABLE		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

PARTS CAPITALISABLE

FR0007019039	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	717 057,9383	114 280 898,89
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-393 655,6192	-62 092 822,96
Solde net des souscriptions/rachats	**323 402,3191**	**52 188 075,93**
PARTS CAPITALISABLE		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010752865	PART DISTRIBUABLE	Revenu : distribution Plus-values : capitalisation	EUR	45 987 159,60	391 429,1502	117,48
FR0007019039	PARTS CAPITALISABLE	Capitalisable	EUR	573 248 944,83	3 539 663,2729	161,95

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**-**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**36 222,66**	36 222,66	-	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**8 407,02**	-	-	-	8 407,02
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	2 806,54	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**39 029,20**	**-**	**-**	**8 407,02**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	1 495,42	4 800,48	-	-	7 594,54	22 332,22	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8 407,02	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	2 806,54	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**9 902,44**	**4 800,48**	**-**	**-**	**7 594,54**	**25 138,76**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	USD+/-	JPY+/-	GBP+/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	790,47	-	-	-	-
Comptes financiers	2 236,15	67,05	3,30	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-43 109,79	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**-40 083,17**	**67,05**	**3,30**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	29 419,88	-	6 802,79
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**29 419,88**	**-**	**6 802,79**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[(1)] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0000441628	COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	20 468 814,93
FR0000441651	COVEA EURO SPREAD PART D	COVEA FINANCE	Obligations	France	EUR	19 643 265,84
FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	COVEA FINANCE	Monétaire	France	EUR	11 896 013,87
FR0000939936	COVEA OBLIG INTER 4 DEC	Covea Finance	Obligations	France	EUR	12 375 387,78
FR0000939969	COVEA EURO SOUVERAIN (C)	Covea Finance	Obligations	France	EUR	24 672 086,40
FR0007483474	COVEA ACTIONS RENDEMENT	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	41 029 564,50
FR0010567529	COVEA ACTIONS EUROPE OPPORT I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	49 006 822,92
FR0010567537	COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	Covea Finance	Actions	France	EUR	23 489 951,64
FR0010567552	COVEA ACTIONS MONDE PART IC	Covea Finance	Actions	France	EUR	23 273 077,10
FR0010813105	CANDADRIAM DIVERSIFIED FUTURES	CANDRIAM	Mixte	France	EUR	2 065 164,93
FR0011070762	COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES PART I	COVEA FINANCE	Obligations convertibles	France	EUR	31 592 346,24
FR0011120377	COVEA ACTION FRANCE PART I	Covea Finance	Actions	France	EUR	16 269 316,28
FR0011120385	COVEA ACTION AMERIQUE PART I	Covea Finance	Actions	France	EUR	55 534 393,80
FR0011134535	COVEA HAUT RENDEMENT I	COVEA FINANCE	Obligations	France	EUR	13 049 876,00
FR0011208784	COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP IC	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	28 893 447,69
FR0013312642	COVEA AERIS PART I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	7 974 836,76
FR0013312675	COVEA AQUA PART I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	5 836 913,61
FR0013312683	COVEA SOLIS I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	16 215 303,06
FR0013357811	COVEA RUPTURES PART I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	38 346 988,44
FR0013367182	COVEA ACTIONS CROISSANCE I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	17 613 418,35
FR0014002B98	COVEA ACTION JAPON PART IC	Covea Finance	Actions	France	EUR	8 432 470,50
FR00140047Q8	COVEA MOYEN TERME SICAV	Covea Finance	Obligations	France	EUR	51 977 565,36

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR00140047R6	COVEA OBLIGATIONS SICAV	Covea Finance	Obligations	France	EUR	26 169 181,47
IE00B643RZ01	AMUNDI ALTERNATIVE FUNDS METORI EPSILON GLOBAL TREND SICAV	Amundi Asset Management	Mixte	Irlande	EUR	3 877 639,89
IE00BL71KB37	LYXOR NEWCITS IRL II PLC LYXOR CHENAVARI CREDIT FUND	Amundi Asset Management	Autres	Irlande	EUR	3 133 607,02
LU0284393773	DNCA INVEST SICAV BEYOND EUROPEAN BOND OPPORTUNITIES SICAV	DNCA Finance SCS	Obligations	Luxembourg	EUR	2 090 328,96
LU1331972494	ELEVA UCITS FUND SICAV ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND	Eleva Capital S.AS	Actions	Luxembourg	EUR	2 225 094,76
LU1433232698	PICTET TR SICAV ATLAS	Pictet Asset Management (Europe) S.A	Actions	Luxembourg	EUR	2 754 453,75
LU1460782573	HSBC GLOBAL INVESTMENT MULTI ASSET STYLE FACTORS SICAV	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A	Autres	Luxembourg	EUR	3 462 566,62
LU1694789378	DNCA INVEST SICAV ALPHA BONDS EUR	DNCA Finance SCS	Obligations	Luxembourg	EUR	2 713 648,80
LU2098772523	CANDRIAM BONDS CREDIT ALPHA I	Candriam S.C.A.	Obligations	Luxembourg	EUR	3 134 780,46
LU2210152745	FIDELITY FUNDS ABSOLUTE RETURN GLOBAL EQUITY SICAV	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A	Actions	Luxembourg	EUR	2 131 533,65
LU2346215481	THEAM QUANT SICAV CROSS ASSET HIGH FOCUS SICAV	BNP Paribas Asset Management Europe	Autres	Luxembourg	EUR	1 901 702,16
LU3047207199	FRANKLIN ATHENA UNCORRELATED STRATEGIES	Franklin Templeton International Services Sarl	Autres	Luxembourg	EUR	501 157,35
Total						**573 752 720,89**

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	777 162,65
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	121 000,00
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	833 362,69
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**1 731 525,34**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-174 270,94
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-703 553,75
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	**-877 824,69**
Total des créances et dettes	**853 700,65**

Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux, barème**
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part C : 1,25 % maximum Part D : 1,25 % maximum
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,02 % maximum
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	2.5%
Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	OPC: Néant ETF : 0,07% maximum Actions : de 0 à 0,09% maximum prélevés par l'intermédiaire sur l'opération achat/vente
Prélevée par l'intermédiaire sur l'opération d'achat/vente d'actions	Commission/forfait par lot	Futures : Commission de 3,30 € maximum par contrat futures (à la charge de l'OPC) et/ou par lot
Prélevée selon les opérations/instruments par l'intermédiaire	Montant	Obligations/TCN : Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

* Les frais de fonctionnement sont supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes qui sont supportés par le fonds, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, des frais valorisateur ainsi que des éventuels frais fiscaux ("Tax agent" local).

** Cette tarification est fonction des actifs éligibles à l'actif de votre fonds.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services pour lesquels le prélèvement en frais réels a été choisi qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. Cette information sera publiée préalablement à la prise d'effet de la majoration.
Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés (DIC).

PART DISTRIBUABLE

FR0010752865	31.12.2025
Frais fixes	596 450,85
Frais fixes en % actuel	1,25
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PARTS CAPITALISABLE

FR0007019039	31.12.2025
Frais fixes	6 728 018,29
Frais fixes en % actuel	1,25
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31.12.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0011120385	COVEA ACTION AMERIQUE PART I	55 534 393,80
	FR0011120377	COVEA ACTION FRANCE PART I	16 269 316,28
	FR0014002B98	COVEA ACTION JAPON PART IC	8 432 470,50
	FR0011208784	COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP IC	28 893 447,69
	FR0013367182	COVEA ACTIONS CROISSANCE I	17 613 418,35
	FR0000441628	COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	20 468 814,93
	FR0010567529	COVEA ACTIONS EUROPE OPPORT I	49 006 822,92
	FR0010567552	COVEA ACTIONS MONDE PART IC	23 273 077,10
	FR0007483474	COVEA ACTIONS RENDEMENT	41 029 564,50
	FR0013312642	COVEA AERIS PART I	7 974 836,76
	FR0013312675	COVEA AQUA PART I	5 836 913,61
	FR0000939969	COVEA EURO SOUVERAIN (C)	24 672 086,40
	FR0000441651	COVEA EURO SPREAD PART D	19 643 265,84
	FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	11 896 013,87
	FR0011134535	COVEA HAUT RENDEMENT I	13 049 876,00
	FR00140047Q8	COVEA MOYEN TERME SICAV	51 977 565,36
	FR0011070762	COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES PART I	31 592 346,24
	FR00140047R6	COVEA OBLIGATIONS SICAV	26 169 181,47
	FR0000939936	COVEA OBLIG INTER 4 DEC	12 375 387,78
	FR0010567537	COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	23 489 951,64
	FR0013357811	COVEA RUPTURES PART I	38 346 988,44
	FR0013312683	COVEA SOLIS I	16 215 303,06
Total			**543 761 042,54**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**-5 545 512,40**	**-4 438 751,54**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**-5 545 512,40**	**-4 438 751,54**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-5 545 512,40**	**-4 438 751,54**

PART DISTRIBUABLE

FR0010752865	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-411 833,24	-414 498,15
Total	**-411 833,24**	**-414 498,15**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PARTS CAPITALISABLE

FR0007019039	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-5 133 679,16	-4 024 253,39
Total	**-5 133 679,16**	**-4 024 253,39**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**57 337 452,69**	**24 042 782,04**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**57 337 452,69**	**24 042 782,04**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**57 337 452,69**	**24 042 782,04**

PART DISTRIBUABLE

FR0010752865	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4 279 789,88	2 245 157,38
Total	**4 279 789,88**	**2 245 157,38**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PARTS CAPITALISABLE

FR0007019039	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	53 057 662,81	21 797 624,66
Total	**53 057 662,81**	**21 797 624,66**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			**36 222 665,08**	**5,85**
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**36 222 665,08**	**5,85**
Activites d administration publique generale			29 926 766,03	4,83
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	EUR	1 800 000	1 692 504,49	0,27
BTP 3.25% 15/11/2032	EUR	1 700 000	1 720 177,97	0,28
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/02/2032	EUR	3 150 000	2 700 274,50	0,43
DEUTSCHLAND REP 2.5% 15/11/2032	EUR	1 700 000	1 699 958,55	0,27
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 5.5% 01/04/31	EUR	2 200 000	2 512 071,51	0,40
FRANCE 2.75% 25/02/2030	EUR	1 500 000	1 539 461,30	0,25
GERMANY 2.4% 15/11/2030	EUR	2 400 000	2 402 552,22	0,39
GERMANY 2.6% 15/08/2034	EUR	1 500 000	1 493 889,45	0,24
ITALIAN REPUBLIC 3.25% 15/07/2032	EUR	2 700 000	2 770 083,49	0,45
KINGDOM OF SPAIN 0.60% 31/10/2029	EUR	2 100 000	1 960 024,36	0,32
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	EUR	2 700 000	2 652 104,59	0,43
KINGDOM OF SPAIN 3% 31/01/2033	EUR	1 700 000	1 715 465,34	0,28
OAT 5.75% 25/10/32	EUR	4 323 138	5 068 198,26	0,82
Autre intermediation monetaire			1 489 991,92	0,24
EURONEXT NV 0.125% 17/05/2026	EUR	1 500 000	1 489 991,92	0,24
Captage, traitement et distribution d'eau			1 782 180,00	0,29
SUEZ 0% 09/06/2026	EUR	1 800 000	1 782 180,00	0,29
Construction aeronautique et spatiale civile			1 495 415,55	0,24
SAFRAN SA 0.125% 16/03/2026	EUR	1 500 000	1 495 415,55	0,24
Transports aériens passagers			1 528 311,58	0,25
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3% 29/05/2026	EUR	1 500 000	1 528 311,58	0,25
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**573 752 720,89**	**92,65**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**573 752 720,89**	**92,65**
AMUNDI ALTERNATIVE FUNDS METORI EPSILON GLOBAL TREND SICAV	EUR	25 099	3 877 639,89	0,63
CANDADRIAM DIVERSIFIED FUTURES FCP	EUR	153	2 065 164,93	0,33
CANDRIAM BONDS CREDIT ALPHA I	EUR	1 722	3 134 780,46	0,51
COVEA ACTION AMERIQUE PART I	EUR	94 005	55 534 393,80	8,97
COVEA ACTION FRANCE PART I	EUR	68 923,1785	16 269 316,28	2,63
COVEA ACTION JAPON PART IC	EUR	7 530	8 432 470,50	1,36
COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP IC	EUR	254 053	28 893 447,69	4,67
COVEA ACTIONS CROISSANCE I	EUR	131 443,4205	17 613 418,35	2,84

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	EUR	244 813	20 468 814,93	3,30
COVEA ACTIONS EUROPE OPPORT I	EUR	169 059	49 006 822,92	7,91
COVEA ACTIONS MONDE PART IC	EUR	58 870	23 273 077,10	3,76
COVEA ACTIONS RENDEMENT	EUR	210 570	41 029 564,50	6,63
COVEA AERIS PART I	EUR	55 427	7 974 836,76	1,29
COVEA AQUA PART I	EUR	40 849	5 836 913,61	0,94
COVEA EURO SOUVERAIN (C)	EUR	500 448	24 672 086,40	3,98
COVEA EURO SPREAD PART D	EUR	1 352 842	19 643 265,84	3,17
COVEA FINANCE SECURITE C	EUR	49 961	11 896 013,87	1,92
COVEA HAUT RENDEMENT I	EUR	97 300	13 049 876,00	2,11
COVEA MOYEN TERME SICAV	EUR	49 294	51 977 565,36	8,39
COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES PART I	EUR	1 092	31 592 346,24	5,10
COVEA OBLIGATIONS SICAV	EUR	26 889	26 169 181,47	4,23
COVEA OBLIG INTER 4 DEC	EUR	403 633	12 375 387,78	2,00
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	EUR	77 838	23 489 951,64	3,79
COVEA RUPTURES PART I	EUR	190 857	38 346 988,44	6,19
COVEA SOLIS I	EUR	86 537	16 215 303,06	2,62
DNCA INVEST SICAV ALPHA BONDS EUR	EUR	19 924	2 713 648,80	0,44
DNCA INVEST SICAV BEYOND EUROPEAN BOND OPPORTUNITIES SICAV	EUR	11 282	2 090 328,96	0,34
ELEVA UCITS FUND SICAV ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND	EUR	1 484	2 225 094,76	0,36
FIDELITY FUNDS ABSOLUTE RETURN GLOBAL EQUITY SICAV	EUR	159 905	2 131 533,65	0,34
FRANKLIN ATHENA UNCORRELATED STRATEGIES	EUR	42 435	501 157,35	0,08
HSBC GLOBAL INVESTMENT MULTI ASSET STYLE FACTORS SICAV	EUR	277 094	3 462 566,62	0,56
LYXOR NEWCITS IRL II PLC LYXOR CHENAVARI CREDIT FUND	EUR	25 303	3 133 607,02	0,51
PICTET TR SICAV ATLAS	EUR	19 095	2 754 453,75	0,44
THEAM QUANT SICAV CROSS ASSET HIGH FOCUS SICAV	EUR	18 108	1 901 702,16	0,31
Total			**609 975 385,97**	**98,50**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
EURO BUND 0326	22	-	6 060,00	2 806 540,00
Sous total		**-**	**6 060,00**	**2 806 540,00**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	6 060,00	2 806 540,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO FX 0326	344	283 982,98	-	-43 109 787,23
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		283 982,98	-	-43 109 787,23

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	Classe de part couverte
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-	Classe de part couverte
Futures					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Options					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Swaps					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Autres instruments					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Total		**-**	**-**	**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**609 975 385,97**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-6 060,00
Total instruments financiers à terme - change	283 982,98
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**10 144 603,15**
Autres passifs (-)	**-1 161 807,67**
Total = actif net	**619 236 104,43**

INFORMATIONS SFDR

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA PROFIL DYNAMIQUE

Identifiant d'entité juridique: 969500KRL74YF5LJFO34

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● ☐ Oui	●● ☒ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** N/A ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** N/A	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.

2. Le fonds a respecté investissement à hauteur de 80% minimum de son actif net (hors liquidités) dans :

- des OPC promouvant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») et/ou,

- des OPC ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences n négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	31/12/2025
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,0%
La part des investissements réalisés dans des fonds sous-jacents catégorisés « article 8 » et/ou « article 9 » au sens du Règlement SFDR.	87,81%

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte dans l'exercice du filtre DNSH. Celui-ci repose sur les indicateurs suivants :

- Pilier E (Environnement) :
  - Intensité de gaz à effet de serre
  - Rejets dans l'eau
- Pilier S (Social) :
  - Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE
  - Ratio moyen de femmes vs hommes dans les conseils d'administration

Covéa Finance tient également compte des principales incidences négatives (« PAI ») dans sa politique d'exclusion. Ces exclusions couvrent les sujets suivants : armes controversées, tabac, jeux d'argent et de paris, et combustibles non conventionnels.

Par ailleurs, Covéa Finance applique un suivi des controverses qui vise à identifier les controverses sur les piliers E, S et G.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
COVEA ACTIONS AMERIQUE I	NON DEFINI	9,10 %	FRANCE
COVEA MOYEN TERME I	NON DEFINI	8,52 %	FRANCE
COVEA ACTIONS EUROPE OPPORTUNITES I	NON DEFINI	8,03 %	FRANCE
COVEA ACTIONS RENDEMENT (C)	NON DEFINI	6,73 %	FRANCE
COVEA RUPTURES I (C)	NON DEFINI	6,29 %	FRANCE
COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I	NON DEFINI	5,18 %	FRANCE
COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP I (C)	NON DEFINI	4,74 %	FRANCE
COVEA OBLIGATIONS (I)	NON DEFINI	4,29 %	FRANCE
COVEA EURO SOUVERAIN (C)	NON DEFINI	4,04 %	FRANCE
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES I	NON DEFINI	3,85 %	FRANCE
COVEA ACTIONS MONDE I	NON DEFINI	3,82 %	FRANCE
COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	NON DEFINI	3,36 %	FRANCE
COVEA EURO SPREAD (D)	NON DEFINI	3,22 %	FRANCE
COVEA ACTIONS CROISSANCE (I)	NON DEFINI	2,89 %	FRANCE
COVEA ACTIONS FRANCE I	NON DEFINI	2,67 %	FRANCE

Hors dérivés

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

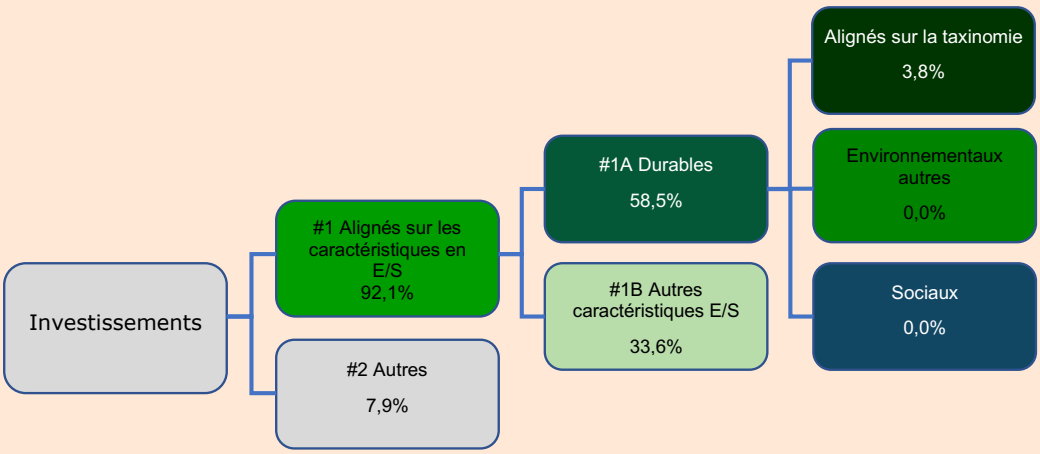

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale

Exposition sectorielle – Combustibles fossiles

Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	0,00 %	0,00 %
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	0,00 %	0,00 %
Transports	0,25 %	0,00 %
Services financiers	0,24 %	0,00 %
Services de Télécommunication	0,00 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	0,00 %	0,00 %
Services Consommateurs	0,00 %	0,00 %
Services aux Collectivités	0,29 %	0,29 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	0,00 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	0,00 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soin Personnel	0,00 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	0,00 %	0,00 %
Médias et Divertissement	0,00 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	0,00 %	0,00 %
Matériaux	0,00 %	0,00 %
Logiciels et Services	0,00 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	0,00 %	0,00 %
Energie	0,00 %	0,00 %
Biens d'équipement	0,24 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	0,00 %	0,00 %
Banques	0,00 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	0,00 %	0,00 %
Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	94,15 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	4,83 %	0,00 %

Hors dérivés

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignes sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

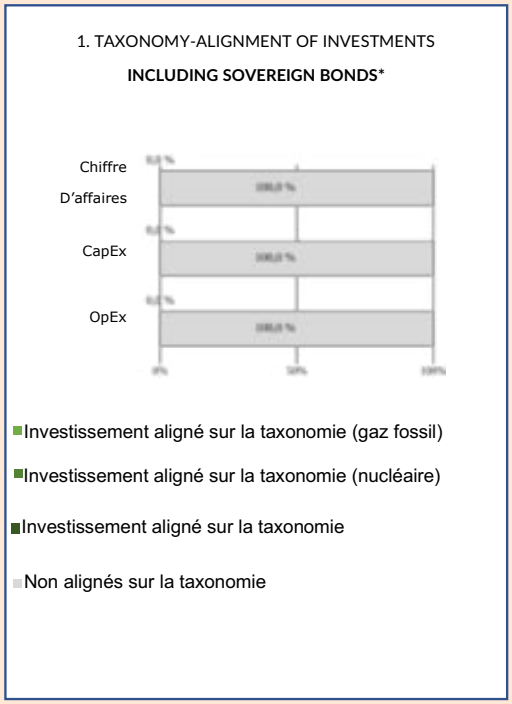

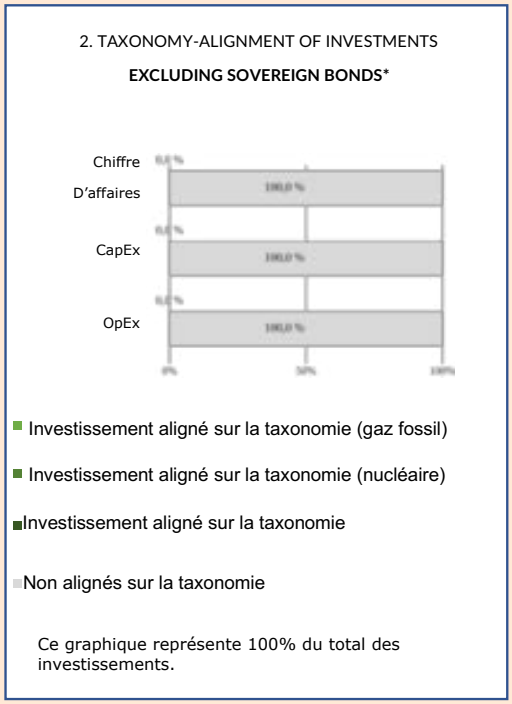

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2025.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;

- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;

- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. Dans le cadre des investissements dans des OPC externes par des fonds Art. 8 et 9 SFDR, Covéa Finance applique sa politique d'exclusion en exigeant les critères minimaux suivants dans la politique d'exclusion appliquée au fonds cible :

- Exclusions normatives : exclusions des entreprises impliquées dans les armes controversées - Armes biologiques au sens de la Loi n°72-467 du 9 juin 1972, - Armes chimiques au sens de la convention de Paris (1993), - Armes à sous munition (ASM) au sens de la convention d'Ottawa (1997), - Mines antipersonnel (MAP) au sens de la convention d'Oslo (2008).

- Exclusions sectorielles : entreprises impliquées dans la production ou la transformation de tabac ou de cigarettes électroniques contenant du tabac ou de la nicotine.

- Exclusions thématiques : exclusion progressive - des entreprises exposées au charbons thermiques avec un horizon de sortie à horizon 2040 - des producteurs de pétrole et de gaz non conventionnels avec un horizon de sortie à horizon 2040.

2. Le processus de sélection des OPC, dans lesquels le fonds investit, inclus les problématiques de promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement SFDR ou ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.